



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉOLUTION RELATIVE AU PROJET NUMÉRO 2017-90044 (PPCMOI-02) ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE la résolution numéro 2017-11-472 relative à la demande numéro 2017-90044 (PPCMOI-02) adoptée en vertu du *Règlement numéro 220 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* afin d'agrandir une habitation jumelée de 1,98 mètres de plus du bâtiment voisin, sur le lot 4 867 932 du cadastre du Québec, situé au 107, chemin Bernier, a reçu les autorisations requises par la loi;

QUE ladite résolution portant le numéro 2017-11-472 a été adoptée par le conseil municipal lors de la séance tenue le 20 novembre 2017;

QUE ladite résolution est entrée en vigueur le 19 décembre 2017 lors de l'émission du certificat de conformité par la MRC Brome-Missisquoi.

Toute personne intéressée qui désire prendre connaissance de ladite résolution peut le faire en se présentant au bureau de la Ville au 11, rue Principale Sud, Sutton, Québec, J0E 2K0, durant les heures de bureau.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **10^e** jour du mois de **janvier** de l'an **2018**.

Julie Lamarche, OMA
Greffière